

## AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE BERGSON

### 1 / page 8, point 1.2 HORAIRES DES SEQUENCES DE COURS

Il faut modifier le § qui commence par « A 8h30 » par ce qui suit :

« tous les élèves attendent leur professeur » en supprimant « de sixième et de cinquième ».

Il faut aussi supprimer le § suivant « Les élèves de quatrième et de troisième se rendent...devant leur salle de cours ».

### 2 / page 12, point 3.4 MESURES DE PREVENTION, DE REPARATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Il faut ajouter dans l'encart :

*« La Commission Educative peut se réunir pour évoquer le cas d'un élève au comportement déviant, pour lequel il est nécessaire de faire un rappel à l'ordre officiel et de trouver des solutions alternatives. Elle peut être une dernière mise en garde avant un éventuel conseil de discipline.*

*Elle est composée du chef d'établissement ou de son adjoint, du CPE, du professeur principal, des enseignants de l'équipe qui le souhaitent, des représentants de l'élève et de l'élève lui-même. »*